

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00431

Numéro SIREN : 880 950 589

Nom ou dénomination : A2F FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/021335

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>A2F FINANCE</u>				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>63 CHEMIN DE LAFILAIRE 31500 TOULOUSE</u>					
SIRET <u>8 8 0 9 5 0 5 8 9 0 0 0 1 5</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>13</u>	
Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>					
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres * }	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	18 656	3
	Immobilisations financières * (1)	040	042	143 870	
	Total I (5)	044	048	162 526	3
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3) }	068	070		
		072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I + II)		110	112	162 526	3
PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	100 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau			134	(3 870)
	Résultat de l'exercice			136	(123)
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	96 007
	Provisions pour risques et charges			Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	120
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	66 396	172	66 396
	Produits constatés d'avance			174	
Total III				176	66 516
Total général (I + II + III)				180	162 523
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	30 426
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A2F FINANCE** Néant ☐*

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le **31/12/2021**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	Biens		215		214		
		Services *		217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	120		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244			
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements *				254	3		
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262			
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	123		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(123)		
Produits financiers (III)		280			294			
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300			
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(123)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	123		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-crs d'associés	247		248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies bis)	993				
	Crédance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	643				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis B)	646	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis C)	647				
Deduction exceptionnelle (Art 39 bis D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 bis E)	641					
Deduction exceptionnelle (Art 39 bis F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354	123
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reponables *		3 870	dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	123

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Document signé : Comptes annuels_A-35276-1207.pdf

Nombre de pages du document : 3 **Signatures :** 1

Réf: A-35276-1207

Emetteur :

Emma WOOD

emmawood-avocat@outlook.fr

Signé par	Signature
Vincent Sarrazin	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"

A2F FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : 14, rue Paneboeuf
31000 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 880 950 589

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le trente juin,

Monsieur Vincent SARRAZIN, agissant en qualité d'associé unique de la société A2F FINANCE,

A établi le présent procès-verbal de décisions d'associé unique contenant l'adoption des décisions prises sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique constate que les comptes ne comportent pas de dépenses et charges non admises en déduction du résultat fiscal, en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, il donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME DECISION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique, sur proposition du président, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant total de **-123 euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice-123 euros

Affectation en totalité au poste « Report à nouveau »

Compte tenu de cette affectation :

- le solde du compte « Report à nouveau » s'élève -3.993 euros ;
- le montant des capitaux propres est de 96.007 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique, après lecture du rapport du président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME DECISION

POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et notamment à la société LAURENT SABOUNJI – LAFAYETTE AVOCATS TOULOUSE, société d'avocats sise 23, rue Lafayette à TOULOUSE (31000) à l'effet de réaliser toutes formalités de droit, toutes publications et tout dépôt, notamment, auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique, et reproduit sur le registre des décisions.

Monsieur Vincent SARRAZIN

Associé unique

Document signé : Procès-verbal_A-35273-1207.pdf

Nombre de pages du document : 3 **Signatures :** 1

Réf: A-35273-1207

Emetteur :

Emma WOOD

emmawood-avocat@outlook.fr

Signé par	Signature
Vincent Sarrazin	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"